

Les aides : bourses - fonds social - aide au transport

Les bourses nationales d'études du second degré s'adressent aux élèves qui suivent les enseignements généraux, technologiques ou professionnels et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Chaque année une campagne de demande a lieu de février à mai. Selon vos ressources, elle permet de déterminer si vous avez droit à la bourse pour l'année scolaire suivante, et de remplir un dossier de demande de bourses. Un dossier de bourses est envoyé à toutes les familles non-boursières.

Attention, aucune demande ne pourra être instruite au titre de l'année en cours.

Une campagne complémentaire a néanmoins lieu au mois de septembre. Elle permet aux familles dans des cas bien précis de constituer un dossier de demande de bourse.

Si votre enfant est actuellement en 3^{ème} et se prépare à aller au lycée, le dossier est à demander et à constituer au collège.

Les bourses et primes éventuellement associées, sont versées en fin de chaque trimestre

Le Fonds Social est destiné à aider les familles qui rencontrent des difficultés financières pour assurer les charges liées à la scolarité de leurs enfants.

Il s'agit d'une aide individualisée pouvant porter sur les frais d'internat et demi-pension, sur les transports, ainsi que sur les fournitures ou équipements pédagogiques.

Il suffit de retirer un dossier auprès du service Gestion à l'administration du lycée. Il reste valable pour toute l'année scolaire.

Une commission de Fonds Social réunit régulièrement au sein du lycée pour étudier les dossiers.

Il n'y a pas de plafond de ressources. Toutes les demandes sont donc susceptibles de recevoir une réponse positive. Une participation financière reste néanmoins à la charge des familles.

Une aide au transport peut-être accordée aux élèves internes par le Conseil départemental. Le montant de cette allocation varie en fonction de la distance séparant leur domicile de l'établissement. Le formulaire est à télécharger sur le site du département de la Charente.